14e ANNEE — N° 684 PARAIT LE SAMEDI 9 Avril 1898

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Par arrêté ministériel en date du 2 avril, M. Bontoux, à été mis en disponibilité et remplacé à la perception d'Avignon *extra muros* par M. Clot.

M. Bontoux n'est donc plus fonctionnaire.

UNE HÉCATOMBE !

M. Gabert est mal renseigné. Non seulement M. le président du Tribunal et M. le juge de paix seront remplacés, mais les membres du Tribunal, le juge d'instruction y compris, les greffiers, les avoués, leurs clercs, les huissiers, tout enfin ce qui touche de près où de loin à la justice, sera condamné à mort et à avoir la tête tranchée.

M. Bontoux se demande même, si les notaires, ne devront pas être compris dans cette hécatombe.

Les employés des ponts et chaussées seront noyés, les professeurs, instituteurs, etc., auront la langue coupée, les forestiers seront empalés, le Sous-Préfet écartelé, seuls les employés des finances (question de camaraderie) trouveront grâce devant l'ex-percepteur Bontoux.

M. Gabert sait que je suis mieux placé que lui pour être bien renseigné sur les intentions de M. Bontoux et j'ai tenu à lui faire connaitre sa manière de voir.

Une simple question avant de terminer. Si M. Bontoux est si usé que ce que le *Petit Provençal* et l'*Avant Garde* veulent bien le dire, si sa défaite est absolument certaine, pourquoi ces deux feuilles lui font-elle une guerre impitoyable. On ne s'acharne pas ordinairement sur un cadavre, **et si l'élection de M. Bontoux n'était pas absolument certaine,** le *Petit Provençal* et l'*Avant-Garde* y mettraient moins de passion.

Ces deux journaux se contredisent dix fois dans le même numéro. Après avoir dit que M. Bontoux est usé, fini, etc, M. Gabert imprime que la **présence du candidat Bontoux est cause de tout le mal et l'a empêché de trouver un candidat.** Cela prouve tout simplement que les amis de M. Bontoux sont en majorité dans l'arrondissement.

LA SITUATION POLITIQUE DANS L'ARRONDISSEMENT

Par un groupe de Républicains du canton de la Motte

Du Comte d'Hugues un mot : Il se représente parce qu'il n'a pas pu trouver en France, un autre arrondissement assez en retard, pour faire gober aux électeurs ses idées monarchiques. Il est trop connu aujourd'hui, abandonné de tous ses partisans, son échec est certain. Les électeurs savent bien qu'il est allé dans les quatre coins de la France, donner des conférences royalistes, qu'il s'est promené dans les rues de Lyon portant le drapeau blanc, suivi de trois cents curés. Il aura beau se cacher derrière son titre de « Candidat agricole », il sera battu aux élections législatives, comme il a été battu il y a deux ans dans son propre canton, aux élections du Conseil général, comme le mérite un réactionnaire et un clérical, ennemi de la République. Il ne lui reste plus qu'à aller faire ses malles, car il ne rentrera plus comme député au Palais Bourbon.

M. Bontoux, notre Conseiller général, est un vieux républicain dont le succès est aujourd'hui assuré. Toujours à la tête du parti avancé des Basses-Alpes, il a montré mille fois son attachement aux institutions républicaines qui lui sont si chères. Les réels services qu'il a rendus dans presque toutes les communes de l'arrondissement lui ont acquis la presque unanimité des suffrages. C'est lui qui est venu faire flotter de nouveau le drapeau républicain dans notre propre canton, dont le Comte d'Hugues croyait être le maître et c'est lui encore qui va réduire à néant le rôle de notre député sortant.

M. Robert n'est pas considéré ici comme candidat. Les électeurs républicains savent bien que c'est à la seule fin de faire échouer M. Bontoux qu'il fait tant de bruit. Nous ne l'en félicitons pas et nous croyons que ce n'est ni dans de pareils moments, ni de cette façon que M. Robert devrait agir.

Les haines de clochers doivent être exclues d'une question si importante. Il s'agit de débarrasser l'arrondissement du député réactionnaire d'Hugues. Les républicains réunis au Congrès ont choisi notre Conseiller général comme candidat. M. Robert doit se soumettre, car l'homme n'est rien, les idées sont tout.

(Un groupe d'électeurs Républicains du canton de La Motte).

TOUCHANT ACCORD

Les lecteurs, les électeurs surtout ont remarqué que depuis son premier numéro, l'*Avant-Garde,* n'a cessé de mener contre M. Bontoux, une campagne aussi bête que grossière et vénimeuse. Par contre, cette feuille éphémère dont l'existence ne dépassera pas le lendemain des élections, n'a pas touché le comte d'Hugues ou n'a eu pour lui que des mots aimables. C'est en vain que l'on chercherait dans la collection de ce canard réactionnaire, une parole désobligeante à l'adresse du député sortant.

Le même silence est observé dans le *Petit Provençal* dont est correspondant le directeur de l'*Avant-Garde.*

Si nous mettons en regard les déclarations, fermes mais imprudentes, contenues dans les circulaires-Robert, la conclusion s'impose, claire, inéluctable; il y à accord parfait entre le réactionnaire d'Hugues et le républicain (?) Robert !

Celui-ci dans sa haine aveugle de M. Bontoux, préfère sacrifier les principes à sa rancune et fait des pieds et des mains pour que l'arrondissement garde quatre ans encore son député réactionnaire. Le bon sens des électeurs fera bonne justice des coupables manœuvres de cet incorrigible tripoteur.

Ses efforts resteront vains, mais il lui en sera certainement tenu compte en temps et lieu. Il y a de justes retours des choses d'ici bas, car, ainsi que le dit Collin d'Harleville dans une spirituelle comédie :

Chacun fait ici-bas, des chateaux en Espagne :
On en fait à la ville, ainsi qu'à la campagne ;
On en fait en dormant. On en fait éveillé,
Et si fort que l'on soit modeste, réputé,
On se figure un jour qu'on sera député
. . . . . .

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

S. R.

Mensonge et Calomnie

Le correspondant du *Petit Provençal* prétendait la semaine dernière que MM. Drivoy et Cuchet de Château-Arnoux, Vitton maire de l'Escale, n'assistaient pas au Congrès de la salle du Thivoly. Je lui en donne le démenti le plus formel et je le mets au défi d'obtenir de ces honorables citoyens une déclaration contraire.

J'ajoute que M. Touche maire d'Authon, Girard maire de Curel, Brémond maire de Châteauneuf-Miravail et Taxil des Omergues, avaient adhéré au Congrès et que s'ils avaient été présents, il est probable que ce n'est pas par quarante-sept voix, mais bien par quatre de plus, que M. Bontoux aurait été désigné comme candidat aux prochaines élections législatives.

Le même correspondant insinue d'autre part que M. Bontoux menace les fonctionnaires. Je pense qu'il en apportera la preuve. Je vais citer en tout cas un fait démontrant, qui de M. Bontoux ou des amis de ses adversaires, moleste les fonctionnaires.

Aux élections législatives d'avant 1881 à la veille des vacances scolaires, en pleine période électorale, MM. Peyron instituteur à Mison et Nevière instituteur à Vaumeilh, actuellement à Valensole, amis personnels de M. Bontoux, soupçonnés d'être favorable à sa candidature, furent brutalement déplacés et invités à rejoindre immédiatement leur poste et ce à l'instigation des mêmes personnages qui font actuellement campagne contre M. Bontoux.

Elu député, M. Bontoux se rendait à Digne et ne sortait du cabinet du Préfet de l'époque M. Danican Philidor, qu'après avoir obtenu la réintégration de M. Peyron à Mison et de M. Nevière à Vaumeilh.

Le correspondant du *Petit Provençal* est d'ailleurs tellement inconscient de ses actes, qu'il fait précisément ce qu'il reproche à M. Bontoux, qu'il menace de révocation en sa qualité de fonctionnaire. Heureusement que mis en disponibilité à la date du 2 avril, M. Bontoux n'a plus à craindre les foudres de l'écrivassier en question ! ! !

COMITÉ DU CONGRÈS

Parmi les nouvelles adhésions, au comité du Congrès, reçues cette semaine, la commune de Bellaffaire, qui compte 88 électeurs, figure pour 53 nouvelles adhésions qui viennent s'ajouter à celles existant déjà sur la liste de cette localité.

ENTREPIERRES

Notre correspondant nous écrit qu'un certain afficheur que nous ne désignerons que sous les initiales R. A. a fait coller sur les murs le ridicule factum signé *Baron de l'Adrech.* Ces feuilles non timbrées, étant soumises au timbre, ce trop zélé partisan de la réaction a risqué de faire prendre un bouillon d'amendes à son candidat.

BAYONS

Sous la signature *Paul du Seuil,* on nous écrit de cette commune, que les d'Huguistes sont aux abois devant le succès toujours croissant de la candidature Bontoux. Les menées du réactionnaire Daumas, n'aboutissent qu'à faire serrer les coudes aux républicains, qui au 8 Mai, feront sortir victorieusement de l'urne, le nom de M. Bontoux.

UN COMBLE

Oser écrire que si M. d'Hugues a quelques chances de succès, c'est à la candidature de M. Bontoux qu'il le devra, est vraiment le comble de l'impudence.

Si les républicains dissidents croient être la majorité, ils n'ont qu'à présenter un candidat, et s'ils n'en ont pas trouvé jusqu'ici, c'est que tous les hommes politiques venus pour sonder le terrain, se sont bien rendu compte que du moment où M. Bontoux serait sur les rangs, ils viendraient dépenser en pure perte leur temps et leur argent et ils ont en conséquence décliné toute candidature, ne voulant à aucun prix faire le jeu de la réaction.

S'il en est ainsi, et l'*Avant-Garde* est bien obligé d'en convenir, **c'est que les républicains partisans de la candidature Bontoux sont en majorité dans l'arrondissement. La république étant essentiellement un gouvernement d'opinions, ce ne sont pas les majorités qui peuvent venir aux minorités, mais les minorités qui doivent venir aux majorités, et à moins de forfaire à ce principe primordial, nos adversaires n'ont qu'à s'incliner.**

Le Congrès d'ailleurs n'a-t-il pas surabondamment prouvé ce que j'avance. Sur quatre-vingt délégués présents environ, cinquante-huit en chiffres ronds étaient favorables à la candidature Bontoux ! !

M. Bontoux, je ne saurai le proclamer trop haut, n'a en l'occurence d'autre but que le débarquement de M. d'Hugues. S'il n'avait écouté que ses intérêts il aurait conservé non pas la perception d'Avignon, mais une situation beaucoup plus lucrative qui lui était offerte.

Si malgré les difficultés sans nombre qui lui ont été suscitées à un moment donné, il a persisté à vouloir poser sa candidature, c'est qu'il a vu qu'il n'y avait aucun candidat sérieux à opposer à M. d'Hugues et capable de lui barrer la route.

Si même ses adversaires avaient eu un candidat sortable susceptible de faire l'union du parti républicain tout entier, M. Bontoux se serait effacé, s'il ne l'a pas fait, c'est que ce candidat idéal n'a pas pu être trouvé et qu'il n'a pas voulu laisser passer M. d'Hugues qu'il considère comme funeste à son pays.

Nos adversaires seraient pardonnables, s'ils avaient un **candidat**, mais comme ils n'en ont pas, c'est au profit de M. d'Hugues qu ils font campagne.

Cela saute tellement aux yeux, que même les républicains les plus prévenus finiront par s'en apercevoir.

M. d'Hugues, tant il était sur d'être

© VILLE DE SISTERON

battu ne se serait même pas présenté, s'il avait été certain de se trouver seul en présence de M. Bontoux, et s'il s'est décidé a affronter la lutte, c'est grâce à la campagne de l'*Avant-Garde* et du *Petit Provençal*, à laquelle le député actuel de notre arrondissement n'est certainement pas étranger, car **c'est de son officine** que ces deux feuilles sont répandues dans l'arrondissement.

Je sais que M. Gabert touche vingt francs par mois du *Petit Provençal* pour faire la campagne anti-républicaine qu'il poursuit. Il serait intéressant de connaître ce que lui donne de son côté M. d'Hugues.

JEAN DE L'ADRECH.

RECTIFICATION

M. Fabre, dans son élucubration insérée dans votre numéro du 3 avril dernier, m'accuse de m'être servi au moment où j'ai été assailli par lui et son fils d'un coup de poing américain. Contre cette allégation je proteste avec indignation. Pouvais-je avoir une arme quelconque, moi qui ne m'attendais aucunement à l'agression inqualifiable dont j'ai été l'objet ! Je laisse ce fait à l'appréciation des gens sensés ; la mauvaise foi se constate, elle ne s'apprécie pas. Et s'il est, comme l'affirme M. Fabre, un docteur assez léger pour avoir donné un certificat sur ce fait, je n'hésite pas à déclarer qu'il ne peut émaner que d'un ignorant, d'un homme égaré par les passions politiques ou par une aveugle et inconsciente partialité.

C. BONTOUX.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Casino de Sisteron, *Théatre.* — On nous annonce pour lundi de Pâques, *La petite Mariée*, cette charmante opérette en 3 actes musique de LECOCQ. Le rôle de Graziella sera interprêté par Mme Jagorel, 1re chanteuse des Variétés de Toulouse, M. Jagorel, baryton, rôle du Podestat, M Delbé, 1er Ténor, rôle de San-Carlo ; entourés d'artistes de réel talent, qui donneront à cette représentation tout l'attrait que mérite cette opérette.

Touristes des Alpes. — La musique se fera entendre demain Dimanche à 3 heures, cours de l'hospice, si le temps le permet.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

Allégro Militaire. . . . . Wetge.
Rêves de printemps (*Maz*). . X...
L'Eclair (*fantaisie*). . . . Halévy.
Gavotte-Wateau. . . . . Wetge.
La belle meunière (*polka*). . Parès.

Nos promenades. — Cette semaine, une équipe d'ouvriers a procédé à la toilette des arbres de nos promenades et places publiques ; des bornes-fontaines coule l'eau claire du canal, et tout serait pour le mieux, si certaines rues étaient dans un état de propreté un peu moins problématique.

Fête patronale. — L'époque de notre fête patronale approche. Quarante-cinq jours à peine nous séparent de sa date et aucun préparatif n'est encore fait. Il y aurait dans les préliminaires une bien belle occasion de faire diversion avec cette vilaine politique, qui brouille les uns, rend les autres de mauvaise humeur et pèse d'un lourd ennui sur tout le monde. Voyons messieurs nos édiles, à quand l'élaboration du programme ?

Bal. — M. Giraud, propriétaire du " Café du Cycle " aux Bons-Enfants, informe sa clientèle, que le lundi de Pâques, il donnera un grand bal à grand orchestre, pour l'inauguration de la terrasse du dit café.

Concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes — Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu, les jeudi 26 et vendredi 27 mai 1898 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 18 ans au moins et de 25 ans plus au 1e Janvier 1898, sans infirtés, ayant une taille de 1m54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans, et jusqu'à 28 ans, les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de vingt-cinq ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste sera close le 7 Mai 1898.

Collège. — Notre collège vient de remporter un nouveau succès. Le jeune Jean Reymond a été admis au concours pour les bourses des lycées et collèges. Nos félicitations au lauréat et à ses professeurs.

Adjudication. — La feuille des mûriers communaux sera mise en adjudication aujourd'hui samedi 9 avril, à 3 heures du soir, dans une des salles de la Mairie.

Puissants effets de l'oxygène — Une particuliarité très remarquable de l'*Absinthe Oxygénée Cusenier*, c'est qu'au lieu d'agir sur le système nerveux elle agit principalement sur le sang et sur les muscles. Cette excitation physiologique, éminemment utile à la santé, est due imdubitalement à l'oxygène emmagasiné dans cet apéritif. L'action de ce gaz tonique et vivifiant se porte, en effet, de préférence sur les globules du sang, et sur la chair rouge des muscles. On comprend facilement l'impression réconfortante qu'éprouvent les amateurs de ce breuvage amoureux.

Le Bon petit Livre

Nous lisons dans *Le Petit-Journal*.

Je retourne à mes champs

Tel est le cri joyeux d'un cultivateur dont les coteaux de la Dordogne nous renvoient l'écho.

Il y a trois mois en effet, on me communiquait une lettre interessante de M. Boucher propriétaire à Montirac, canton de Lalinde (Dordogne).

Ces jours-ci seulement, l'occasion s'est présentée de demander à M. Boucher des renseignements précis sur le sujet que traitait sa lettre Je reproduis sa réponse, qu'il m'a du reste, autorisé à publier.

Depuis neuf années consécutives, me dit M, Boucher, je souffrais de névralgies affreuses.

Principalement pendant les quatre dernières années, j'ai enduré des souffrances terribles J'ai tout essayé : traitemeut de tous les médecins du pays que j'ai successivement consultés, remèdes de voisins et d'amis qui me donnaient chacun le leur et que j'ai tous pris ; plus j'en prenais, plus je souffrais. Je serais devenu fou, je crois, si j'avais continué. Il m'était impossible de me livrer à aucun travail dans ma propriété, ni même d'exercer la moindre surveillance. Je devais en laisser le soin tout entier à ma femme.

Il y a dix mois environ, ma bonne fortune revint sous la forme d'un charmant petit livre auquel je prêtai une attention d'autant plus grande que je trouvai des cas de maladies semblables à la mienne, qui avaient été radicalement guéries par l'emploi des Pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams. Après avoir relu ce livre avec attention, je m'empressai de faire venir les pilules Pink. Au début du traitement, je sentais déjà un soulagement considérable et plus j'avançais plus la guérison s'accentuait. Rapidement elle fut complète, tellement complète qu'aujourd'hui que j'ai vu sonner mes cinquante-quatre ans, ma santé est meilleure qu'à vingt-cinq.

Maintenant on vient me voir par curiosité tant ma guérison est surprenante. Avant-hier une personne d'une commune voisine, dont la femme est atteinte du même mal est venu se rendre compte de la vérité de mon retour à la santé. Elle en a été tellement frappée qu'elle a dû immédiatement faire venir des Pilules Pink.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink en obtiendront les meilleurs résultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. ; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, á 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

LE ROI DES SAVONNIERS

Les dieux étaient tombés, les trônes étaient
(vides)
Et, comme Bonaparte au soir de Marengo,
Victor Vaissier parut. Lors les peuples avides
Le saluent roi, lui père du CONGO.

T. de L. au savonnier parfumeur parisien

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artifiels de Dr. Nicholson, a remis à son institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 5 avril 1898.

L'allure du marché est moins ferme par suite d'assez fortes réalisations d'acheteurs. Le 3 % finit à 103,22 ; le 3 1/2 % à 107,12.

Les Etablissements de Crédit se maintiennent bien. Le CREDIT FONCIER à 663, Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE à 587, Le CREDIT LYONNAIS à 834. La SOCIETE GENERALE très ferme à 545.

On cote toujours à 485 en grande fermeté les obligations hypothécaires 4 % de la Co NATIONALE IMMOBILIERE.

On demande à 484,50 les obligations 4 % de la Co GENERALE FONCIERE.

BEC AUER 700.

L'ALTAI ZYRIANOWSC fait 727 et 637 fin avril avec prime de 5 fr.

L'action l'INCROYABLE est recherchée à 199.

Obligation de la Co AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER 135.

Les actions de la Co DES GRANDES ARDOISIERES ANGEVINES sont très stables.

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE émettra le 15 courant l'EMPRUNT ROUMAIN 4 % de 180 millions, net de tous impôts roumains, en obligations de 500 francs remboursables au pair en 60 ans, au prix de 465 francs, payables 25 francs en souscrivant et le surplus à la répartition le 25 avril ou 100 francs seulement à cette date et le solde à volonté jusqu'au 10 juillet au plus tard.

INFORMATION FINANCIERE. — Désigner aux capitalistes les placements fructueux en valeurs industrielles françaises et fournir ainsi à l'industrie françaiss les capitaux que l'industrie anglaise et l'industrie allemande trouvent parmi leurs nationaux avec une si grande abondance tel est le but que poursuit le JOURNAL DES VALEURS INDUSTRIELLES dans ses études et notice parmi lesquelles l'étude sur les ACIERIES DE LONGWY et la note sur la GALLIA doivent surtout attirer l'attention.

Etude de Me A. HERIÈS
Notaire
à SISTERON (Basses-Alpes)

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant procès-verbaux d'adjudication dressés par Me HEIRIÈS notaire à Sisteron les 12 décembre 1897, 9 janvier et 27 février 1898 et contrats de vente reçus par le même notaire les 20 janvier et 27 février 1898, tous enregistrés.

MM. Pascal LATIL, Antoine BONTOUX, Léon BREMOND, Baptistin CHABRIER, Joseph MORETTI, Joseph-Maximin SAINTPOL et Mademoiselle Blanche-Julie de CASTELLANNE propriétaires demeurant tous à Peipin, ont acquis de M. Xavier-Fortuné-Placide LIEUTIER, cafetier demeurant à Peipin, savoir :

M. Latil : 1° Un labour et vigne sis à Peipin, quartier de Pra de Bourdon ou champ de Manéchal ; 2° Un labour sis à Aubignosc, quartier du Crouzouret ; 3° Un labour et vigne à Peipin, quartier de Pra de Bourdon ; 4° Et un vague à Peipin, quartier de la Plane, moyennant mille trois cent quatre-vingt-cinq francs de prix principal en sus des charges.

M. Bontoux : Un pré sis à Peipin, quartier de Pra de Périer, moyennant trois cent cinquante-cinq francs de prix principal.

M. Bremond : Un labour et vigne sis à Peipin, quartier du Desteil, moyennant quatre-vingt-dix francs, de prix principal en sus des charges.

M. Morretti : Un labour à Peipin, quartier de Pra de Bourdon, moyennant Quatre cent cinq francs de prix principal en sus des charges.

M. Saintpol ; Un pré sis à Peipin, quartier du Plan dit champ du Buis, moyennant Cinq-Cent cinquante fr. de prix principal en sus des charges.

Et Mademoiselle de Castellanne : Une Olivette sise à Peipin, quartier du château, moyennant Deux cent dix francs de prix principal en sus des charges.

Copies collationnées de ces procès-verbaux d'adjudication et contrats de vente ont été déposées au greffe du Tribunal de Sisteron le 8 avril 1898, et l'acte dépôt dressé par le greffier a été signifié 1° à Monsieur le procureur de la République, 2° à Madame Marie Bois Veuve Jean-Baptiste Ponson, sans profession, demeurant à Saint-Etienne-Les-Orgues, subrogée tutrice des enfants LIEUTIER.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale non inscrite.

HEIRIÈS, notaire.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de M. BASSAC

LICITATION AMIABLE

Le DIMANCHE VINGT-QUATRE AVRIL mil huit cent-quatre-vingt-dix-huit, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me L. BÉQUART, notaire, à la

Vente aux Enchères Publiques

A titre de licitation amiable

des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Mademoiselle Madeleine RIVAS.

DESIGNATION

ARTICLE PREMIER

MAISON D'HABITATION

sise dans l'enceinte de la ville de Sisteron, rue Deleuze, composée de : magasin sur la rue Deleuze, cuisine et chambre par derrière, prenant jour sur la place Grande Ecole avec cave au-dessous, confrontant dans son ensemble : la rue Deleuze, Madame Colombon, les hoirs Girard.

Mise à prix : Mille francs,
ci..... 1.000 francs.

ARTICLE SECOND

VASTE TERRAIN ARROSABLE
Vigne et Labour

à usage de jardin, sis au quartier des Plantiers, relevé au plan cadastral de la commune dans la section D, sous les numéros 205p, 206p, 207 et 207 bis, confrontant dans son ensemble route nationale, chemin d'exploitation, MM. Gaudin, Ferrand et Peyrothe, divisé sur le terrain en trois lots dont le plan a été dressé, et ainsi exposé en vente :

PREMIER LOT

Contenance 1,123 m q 74. Sur ce lot est construit un bastidon.

Mise à Prix : Mille francs,
ci . . . . . 1.000 francs.

DEUXIÈME LOT

Contenance 1,422 m q 84.

Mise à Prix : Mille francs,
ci . . . . . 1.000 francs.

TROISIÈME LOT

Contenance 1,383 m q 46.

Mise à prix : Mille francs,
ci . . . . . 1.000 francs.

Après la vente partielle il y aura réunion des lots.

Pour tous renseignement, s'adresser à Me BÉQUART, notaire, dépositaire du cahier des charges, du plan et des titres de propriété.

Pour Extrait :
L. BÉQUART.

Etude de Me L. GASSIER,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me ESTAYS

VENTE
Par Licitation d'Immeubles sis à Entrepierres

Il sera procédé le TROIS MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, au palais de justice de la dite ville, par devant Monsieur DEMANDOLS, juge commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés situés sur le terroir de la commune d'Entrepierres.

DESIGNATION
des IMMEUBLES

PREMIER LOT

Terre labourable appelée les Tour-

© VILLE DE SISTERON

mes, touchant au levant rase, au Nord Richaud Joseph, au couchant et au Midi vallon.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

DEUXIÈME LOT

Terre labourable et vague appelée les Baumelles, touchant au couchant Marbois, au Levant Gérvais, au Nord Turean et au Midi vallon

Mise à Prix : Cinquante francs,
ci. . . . . 50 francs.

TROISIÈME LOT

Labour et Aire, appelés l'Aire avec maison d'habitation, touchant dans son ensemble au levant Faudon, au Nord Turcan et Martel, au couchant Amayenc, au Midi veuve Richaud.

Mise à Prix : Cinquante francs,
ci..... 50 francs.

QUATRIEME LOT

Vague et labour appelés les Favets, touchant au couchant Turcan et Richaud, au Nord chemin, au levant Marbois.

Mise à Prix : Cinquante francs,
ci..... 50 francs.

CINQUIÈME LOT

Labour et bruyère appelés Font du Vege, touchant au Midi Turcan, au couchant vallon, au Nord Richaud et au levant Turcan.

Mise à Prix : Quinze francs,
ci. . . . . 15 francs.

SIXIEME LOT

Boi taillis appelé Farlasse touchant au levant Richaud, au Nord Marbois, au couchant Richaud et au Midi Chauvin.

Mise à Prix : Quinze francs,
ci . . . . . 15 francs.

SEPTIÈME LOT

Pré naturel et labour appelé les Prés, touchant au levant Gervais, au Midi Richaud, au Nord Richaud Joseph, et au couchant Richaud.

Mise à Prix : Cinquante francs,
ci . . . . . 50 francs.

HUITIÈME LOT

Jardin appelé Maux, touchant au Midi et couchant Marbois, au Nord et levant Turcan.

Mise à prix : Cinq francs,
ci. . . . . 5 francs.

NEUVIÈME LOT

Labour et vague appelés la Pourcelle, touchant au Midi Gervais, au couchant Richaud et au Nord Turcan.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

Après la vente en détail il sera procédé à l'adjudication en bloc des immeubles ci-dessus.

Ces immeubles dépendent de la succession de la dame BOUCHET Virginie veuve ALLIVONS en premières noces et épouse en deuxièmes noces de ALLIVONS François, en son vivant propriétaire à Entrepierres.

La vente en a été prescrite par jugement du tribunal de Sisteron, en date du trois août mil huit cent quatre-vingt - dix - sept, enregistré, elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal sur la poursuite des époux BLANC Alexis, propriétaires domiciliés et demeurant à l Escale, ayant Me GASSIER pour avoué.

Contre : 1° La demoiselle ALLIVONS, sans profession, à l'Escale ; 2° La dame ALLIVONS Virginie, épouse du sieur BLANC Michel, tisserand à Sisteron ; 3° Le dit BLANC ; 4° Le sieur ALLIVONS Casimir, propriétaire à Entrepierres, ayant tous pour avoué Me BONTOUX ; 5° Et encore la dame Marie GERMAIN, veuve GAUDIN, prise tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mère et tutrice légale de GAUDIN Joséphine - Jeanne - Denise, sa fille mineure ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Pour renseignements voir au greffe le cahier des charges.

Sisteron, le 6 avril 1898.

L'Avoué poursuivant,
L. GASSIER.

Enregistré á Sisteron, le six avril mil huit cent quatre vingt-dix-huit, folio 11, case 7.

Reçu un franc quatre - vingt - huit centimes, décimes compris.

Signé : CORBEL.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me A. BASSAC

ADJUDICATION
VOLONTAIRE
Sur baisse de Mise à Prix

Le Lundi de Pâques ONZE AVRIL mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à trois heures après-midi à Sisteron, en l'étude et par le ministére de Me BASSAC, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et volontaires de l'immeuble ci-après désigné, appartenant à M. Marius GIRARD, tailleur de pierres à Sisteron.

PREMIER LOT

Tout le deuxième étage d'une maison sise à Sisteron rue droite et de la Coste, confrontant les dites rues, Madame Zazira Meisson et Fabre, composé de chambres, galetas et grenier foin et cave.

Mise à prix : Quinze cents francs,
ci . . . . . 1.500 francs.

DEUXIEME LOT

Tout le troisième étage de la partie de maison ci-dessus désigné composé de chambres et cabinets.

Mise à prix : Mille francs,
ci. . . . . 1.000 francs.

Après les enchères partielles il y aura réunion des lots.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Notaire
à SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me BASSAC

ADJUDICATION
VOLONTAIRE

Le LUNDI DE PAQUES ONZE AVRIL mil huit cent quatre vingt-dix-huit, à deux heures après-midi, à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me BÉQUART, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et volontaires des immeubles ci-après désignés, appartenant à M. Louil LATIL, propriétaire à Sisteron, quartier de Chapage.

DÉSIGNATION

1° Un petit domaine situé sur le terroir de la commune de Sisteron, au quartier de Saint-Pierre ou Collet du page, composé de bâtiments, terres labourables et arrosables, bois et vague avec source, touchant Chansaud, Chauvin dit Bevoncier et le chemin d'Entrepierres ;

2° Une blâche ou bois taillis, située sur le terroir de Sisteron, quartier du coteau de Montuery, confrontant du levant le communal, du couchant Nevière et du Nord Allibert.

Mise à prix : Deux mille francs,
ci . . . . . 2,000 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Pour extrait :
Léopold BÉQUART.

Etude de Me GASSIER,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me ESTAYS

VENTE
Sur Saisie Immobilière

Il sera procédé le DIX MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, à la vente d'un immeuble sis sur la commune de Sisteron (Basses-Alpes),

DESIGNATION
De l'Immeuble à Vendre

L'Immeuble à vendre consiste en :

1° MAISON sur caves voutées en pierres, comprenant : rez-de-chaussée et deux étages, mansardes au troisième, d'une superficie de cent quarante-sept mètres ;

2° Remise, hangar, grenier à foin, au-dessus, d'une superficie de cinquante-un mètres ;

3° Cour et jardin avec puits et pompe, d'une superficie de deux cent soixante-dix-huit mètres.

Le tout attenant clos de mur en maçonnerie avec grille en fer sur la facade cadastré section F, numéro 245p., sis à Sisteron (Basses-Alpes) à la porte de la ville sur la route de Noyers, en face du champ de foire, confrontant dans son ensemble : du levant la route de Noyers, du Nord Vias et du Midi Louis Fidèle.

Mise à Prix : Dix mille francs,
ci . . . . . 10.00 francs.

Cet immeuble a été saisi à la requête du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme, ayant son siège à Paris, rue des Capucines numéro 19, poursuites et diligences de son gouverneur, pour laquelle domicile est élu à Paris au Siège social, et à Sisteron en l'étude de Me GASSIER, son avoué.

Contre :

La dame Zoé-Baptistine AILLAUD veuve du sieur Antoine CHAUMETON, en son vivant entrepreneur de travaux publics à Sisteron. La dite dame, sans profession, domiciliée et demeurant à Marseille, rue Fontaine Saint-Lazare numéro 22 ; prise tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mère et tutrice légale de : 1° Marie-Louise, 2° Jeanne, 3° Hippolyte, 4° Jules-Antoine, 5° Alphonse CHAUMETON, ses enfants mineurs

Par exploit de ARNAUD, huissier à Marseille, en date du six décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, visé, enregistré et transrrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le dix janvier mil huit cent quatre vingt-dix-huit. Volume 42, numéro 28.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur le dit immeuble pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

L'Avoué poursuivant,
L. GASSIER.

Enregistré à Sisteron le vingt-quatre mars mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-huit, folio 9 case 18.

Reçu un franc quatre - vingt - huit centimes décimes compris.

CORBEL.

Etude de Me A. HEIRIÈS
Notaire à Sisteron
Suc^r de Me CHAUVET et AUDIBERT

ADJUDICATION
VOLONTAIRE

Le DIMANCHE VINGT-DEUX MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures du soir, il sera procédé, dans l'étude et par le ministère de Me HEIRIÈS, notaire à Sisteron, à la vente aux enchères

D'UNE MAISON

sise à Sisteron, rue Saunerie, numéro 48, portée à la matrice cadastrale sous le numéro 1037 de la section B, composée d'une cave en sous sol avec deux tonneaux de capacité de cinq et six hectolitres, beau magasin avec vitrines murées, au rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, troisième étage, deux greniers à foin et galetas, y compris une écurie au quartier de la Coste, séparée de la maison ci dessus par une rue et dans laquelle on se rend par un pont couvert qui réunit la maison à la dite écurie.

La maison confronte du levant, rue Saunerie ; du midi, Rossi et Figuière ; du couchant, rue et du nord Pellotier et Bougerel.

L'écurie confronte du levant, rue et pont couvert ; du midi, rue ; du couchant, Roux et canal ; du nord, Mouton.

Mise à Prix : 6000 francs

Cette maison appartient indivisément à Mesdemoiselles Marie et Magdeleine SARTORI et Madame Veuve SARTORI, demeurant à Sisteron.

Pour tous renseignements ou pour traiter de gré à gré, s'adresser aux venderesses où à Me HEIRIÈS, dépositaire du cahier des charges.

HEIRIÈS, notaire.

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fut plus un vain mot. Elle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. GÉRARD, 30, rue Drouot Paris.

58 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

Le seul Alcool de Menthe Véritable

Souverain contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents

REFUSER LES IMITATIONS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

GUÉRISON
RAPIDE et SANS FRAIS

Pour se guérir *en secret*, par une méthode, infaillible, il faut écrire à M. SOLEMES, *ex-Cl de Sociétés de Médecine* au Mans (Sarthe), qui envoie *gratis* des méthodes sous enveloppe pour

MALADIES de la PEAU Dartres Croûtes ECZÉMAS
Plaies des Jambes, Boutons, Démangeaisons.
ANÉMIE Faiblesse, Asthme, Toux, Bronchites, Gastrite, HERNIE, HEMORRHOIDES.
MALADIES SECRÈTES
Ecoulements, Echauffements, Vices du Sang, etc.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

Anciennes Maisons MICHEL et ASTIER fils

LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE

Vve AUBERT ET Cie Successeurs

SISTERON (B-ALPES)

Madame Veuve AUBERT, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'acquerir le fonds de Librairie-Papéterie de M. Astier fils. Comme par le passé, les nombreux clients de cette Librairie, seront assurés d'y trouver un assortiment complet de fournitures pour les Ecoles, Bureaux et Administrations.

Madame Veuve AUBERT remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX

FEUTRE & MERINOS

NOËL CLÉMENT

SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE

FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS

CASQUETTES ET BERRETS

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS** SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. (250 gravures) franco 0 85 c.

A. TIERSOT Constructeur Brev. à PARIS 16, Rue des Gravilliers.

(HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

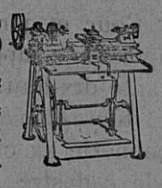

Spécialité de Travaux de Luxe et d'Affiches en Couleur

LA MAISON SE RECOMMANDE PAR LES SOINS DES TRAVAUX qui lui sont CONFIES

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES

PRIX MODERES

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CONSTRUCTIONS

L. LEON

Maitre-Charpentier, maison Armand, route de Noyers

SISTERON (Basses-Alpes)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bois de Charpente et de Menuiserie, Parquets en Bois du Nord et Pitch-Pin, Briques, Tuiles, Ciments, Chaux, Plâtres, etc.

Charbon de Pierre : Gros, 2 fr. les 100 kil. ; Détail : 2 fr. 25

CHARBON DE BOIS

VERITABLE FER BRAVAIS

RECONSTITUANT ET TONIQUE

L'emploi des gouttes concentrées de **Véritable Fer Bravais**, sans odeur ni saveur, est recommandé par tous les Médecins aux *personnes anémiées* par les Privations, l'Age, la Maladie, le Surmenage. Il procure rapidement **Force, Vigueur, Santé et Beauté.** — Flacon : **5** fr.; 1/2 Flacon : **3** fr. **50.** Se méfier des Contrefaçons et Imitations. Le FER BRAVAIS ne se vend ni en Vin, ni en Elixir.

PHARMACIE CENTRALE DU NORD (la plus vaste de PARIS) 132 et 134, RUE LAFAYETTE et dans toutes les Pharmacies.

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée

C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS

CUSENIER

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

MACHINES A COUDRE

De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres

ATELIER DE RÉPARATIONS

Prix Très Réduits

L. ROUBAUD

HORLOGER-ELECTRICIEN

Rue de Provence, SISTERON

Vente et Location de Mandolines

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons

Fournitures Générales pour Maçonnerie

TRAITEMENT DE L'ANÉMIE ou de la CHLOROSE PAR LES

PILULES FERRUGINEUSES DU Docteur BLAUD

PALES COULEURS (Maladie des Jeunes)

Contre la **CONSTIPATION** *et ses conséquences;* EMBARRAS GASTRIQUE, MIGRAINE, CONGESTIONS, etc.

PURGATIFS, DÉPURATIFS, ANTISEPTIQUES

EXIGER les VÉRITABLES avec l'*Étiquette* ci-jointe en 4 couleurs et le NOM du DOCTEUR FRANCK

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 grains); 3 fr. la Boîte (105 grains).

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

VÉRITABLES GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

PLUS de CONSTIPATION

Par l'emploi de la

TARTRORHÉINE CHARLARD

Pilules laxatives et fortifiantes

DOSE : Une pilule au dîner ou le soir agit le lendemain matin.

PRIX : la boîte de 60 pilules : **3** fr.

Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.

Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

SAVON DENTIFRICE CHARLARD

Le meilleur Dentifrice antiseptique

Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux :

APHTES, GENGIVITES, STOMATITES, etc.

Prix de la boîte porcelaine : **3** fr.

Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.

Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

PAIX · JOIE · ELEGANCE · BEAUX-ARTS

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

15 centimes le numéro. 8 francs par an

16 SUPPLEMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS (un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS

Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.

COLLABORATEURS CÉLÈBRES

GRAVURES INÉDITES

MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande

PARIS. — 7, RUE CADET, 7 — PARIS

A VENDRE

Pour Cause de Santé

MAGASIN DE CHAUSSURE

S'adresser au Bureau du Journal

FABRIQUE DE PATES ALIMENTAIRES

PATES ET SEMOULES SUPÉRIEURES POUR POTAGES

Spécialité de Pâtes pour les Troupes

ON TRAITE DES MARCHÉS A LIVRER AVEC MM. LES FOURNISSEURS pour la durée des ADJUDICATIONS

LOUIS AUDEMAR

Rue Saunerie, SISTERON (Basses-Alpes)

TOUTES LES PATES SONT GARANTIES PURE Semoule de Blé dur TANGAROK ET AFRIQUE

PRIX MODÉRÉS

AUBERGE DU TIVOLI

Près du Casino SISTERON

TENU PAR

HENRI BACHELIER

Dans cet établissement on trouve tout le confortable de la bonne cuisine bourgeoise; ainsi que des salles, chambres, grandes écuries et remise. Une salle à titre gracieux est à la disposition des Sociétés, réunions etc., etc.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON